

Quelles infractions qualifier? Accident de la route

Par r162, le 16/11/2021 à 11:18

Bonjour,

Je n'ai encore jamais fait de cas pratique alors j'ai un peu de mal. Pour les faits, il s'agit d'un homme de 68 ans atteint d'apnées du sommeil qui s'est endormi au volant et a percuté trois personnes qui étaient sur le trottoir et qui ont eu au maximum 2 mois d'arrêt de travail. Il a voulu s'arrêter mais la foule lui a paru menaçante alors il est parti.

Que risque-t-il?

Je suppose qu'il y a deux infractions : blessures involontaires + délit de fuite, c'est bien ça?

Par ailleurs est-ce que sa maladie peut atténuer sa peine? Et le fait qu'il soit parti apparemment pour sa propre sécurité est-il excusable? Comment puis-je écrire cela dans un cas pratique?

Merci beaucoup par avance !!